

1993 – 2016
23 ans de coopération intercommunale

Mai 2016



Quel devenir pour les Collines du Perche ?

Toute l'actualité de notre beau territoire se retrouve dans les trois axes de réflexion suivants :

1/ Quelle école voulons-nous pour les enfants ? Faut-il maintenir des classes de quatre niveaux ou créer des RPI (rassemblements pédagogiques intercommunaux) ? Une réunion va être organisée sur chaque site scolaire avec les enseignants, tous les parents et les élus concernés avant les vacances d'été.

2/ Quel projet souhaitons-nous élaborer ensemble dans le cadre du PLUI (Plan Local d'urbanisme intercommunal) ? Vous trouverez de nombreuses informations à la lecture de ce bulletin.

3/ Quel périmètre de territoire devons-nous promouvoir ? Par arrêté du 30 Mars 2016, le Préfet a fixé le projet de périmètre du nouvel établissement public, issu de la fusion des communautés de communes du pays de Vendôme, du Vendômois Rural,

de Beauce et Gâtine et Vallées Loir et Bray. Les Collines du Perche restent donc seules et isolées, tout comme le Perche Haut-Vendômois. Le retour de l'étude du cabinet KPMG met en évidence l'impasse dans laquelle se retrouve notre communauté en étant seule : besoin inévitable d'augmenter la fiscalité pour compenser les baisses de dotation de l'état si on veut maintenir les services qui font l'attractivité du territoire, et cela sans pour autant élaborer de nouveaux projets, ni même assurer les travaux nécessaires de voirie.

A l'inverse, l'étude fait apparaître, qu'en cas de fusion, tous les projets récurrents, en cours ou en prévision sur les cinq années à venir seraient tous réalisables.

A nous tous, de prendre nos responsabilités et d'agir pour l'avenir et l'attractivité du territoire en mettant tout en œuvre pour rejoindre les autres territoires du Vendômois dans les plus brefs délais, mais de quelle manière ?

Jean LÉGER, Président

Médiathèque

Bienvenue dans les bibliothèques du réseau de lecture publique des Collines du Perche.

Rêver, se former, échanger, découvrir, voir des films à la demande, apprendre, se rencontrer, être connecté, être ou devenir lecteur, découvrir un concert de la Cité de la Musique dans son salon, s'émouvoir, rire ensemble, grandir, créer, être acteur, écouter, se divertir, ne pas aimer lire, être spectateur, jouer seul ou ensemble, s'évader, accéder à des

ressources en ligne chez soi, s'interroger, télécharger, être surpris,... en toute liberté !

L'inscription, l'emprunt de documents ainsi que tous nos services et l'accès aux ressources en ligne à votre domicile sont entièrement libres et gratuits pour tout le monde.

	Mondoubleau	Saint-Agil	Sargé / Braye	Souday
	Médiathèque	Bibliothèque	Point Lecture	Point Lecture
Adresse	Place Saint Denis	Place de la Poste (Agence Postale)	Rue André du Vigneau	Rue de la Mairie (locaux de la garderie)
Horaires d'ouverture	Lundi et jeudi : 15h – 18h Mercredi : 10h-12h / 14h-18h Samedi 10h – 12h	Du lundi au vendredi : 10h – 12h30 Samedi : 9h30 – 12h	Mercredi : 14h30 – 16h30 Vendredi : 16h15 – 18h15	Lundi : 17h – 19h Mercredi : 11h – 12h30
Tous nos sites proposent un accès gratuit à Internet et différents services et animations. Pour plus de renseignements contacter la Médiathèque Jules Verne : mediatheque@cc-collinesperche.fr – 02.54.80.75.40 <i>Suivez l'actualité de votre réseau de bibliothèques sur Facebook</i>				

Notre réseau de bibliothèques bénéficie de l'aide de la Drac Centre Val de Loire et du Conseil Départemental du Loir-et-Cher

L'Accueil de Loisirs



L'Accueil de Loisirs met en place des activités du Mercredi 6 Juillet au Vendredi 05 Août 2016.

Durant cette période, l'Accueil de Loisirs se déroule au **Parc Hippique à Choue**, pour pouvoir accueillir l'ensemble des enfants inscrits aux activités.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans, répartis en 3 tranches d'âge, pour pouvoir respecter les différents rythmes de chacun.

- 3/5 ans (enfants scolarisés)
- 6/8 ans
- 9/11 ans

L'accueil de Loisirs fonctionne à la journée du lundi au vendredi de 9h à 17h, possibilité de garderie de 7h30 à 9h, puis le soir de 17h à 18h30 (forfait : 2€/créneaux)



La Maison Des Jeunes

La Maison des Jeunes (située dans l'ancienne gare de Mondoubleau) est ouverte aux enfants de 12 ans (nés en 2004) à 17 ans. Libre d'accès et gratuite, elle propose diverses activités : sport, création, cuisine, beauté et bien être, musique et danse, jeux vidéo et internet.

Elle organise des soirées, des sorties gratuites ou payantes les mercredis et samedis en période scolaire et du lundi au vendredi durant les vacances avec des séjours en été.

Sur le mois de Juillet, nous proposons différentes activités:

- Intervenants extérieurs (poterie, Hip Hop, tennis ...)
- Organisation de mini-séjours (base de loisirs, Bord de mer 8 jours et 5 jours avec les 9-13 ans, Camp Aventure...) et deux nuits pour les plus petits sur le Parc Hippique (découverte du camping).
- Sorties extérieures (piscine de Mondoubleau, Discothèque, zoo, accrobranches...)
- Activités sur le site (activités manuelles, jeux sportifs, jeux d'eau, grands jeux...)

Les horaires restent identiques à ceux cités ci-dessus sauf lors de sorties où les heures de départ et de retour seront communiquées aux parents dans les plus brefs délais par l'équipe. Une réunion de présentation du programme détaillé de l'été est prévue le 10 juin 2016 au Parc Hippique.

A disposition : un espace de jeux, une cuisine et une cafétéria, un terrain multisports, une salle internet, une salle d'activités manuelles et de musique, une salle détente – bien être.

L'équipe d'animation accueille les adolescents de 14h à 19h et jusqu'à 23h en soirée.

Les activités de l'été

Semaine « Le monde du cheval »

2 Séjours « Bord de mer »

Pour les jeunes de 12 à 13 ans (nés en 2003/2004)

Séjour « Bord de mer »

Pour les jeunes de 14 à 17 ans (nés en 2002 et avant)

Semaine « Le retour des Aventuriers »

Les après-midis à la MDJ : le programme des activités sera disponible dès le mois de juin.

La MDJ sera fermée du 06 au 28 août 2016.

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

Pièces obligatoires du dossier :

- Fiche de renseignement sur la famille
- Fiche sanitaire concernant le suivi médical de votre enfant
- Copie des pages de vaccins du carnet de santé
- Attestation d'assurance
- Les bons CAF, MSA ou comités d'entreprises
- Certificat de natation 25m pour séjour bord de mer
- Le coupon-réponse des séjours souhaités

Votre Numéro CAF ou MSA du Loir et Cher doit obligatoirement être complété.

Des aides de la CAF et MSA, variables selon le quotient familial des familles, pourront être déduites des factures ainsi que certaines aides des comités d'entreprises. Paiement en chèques vacances accepté uniquement pour les ados.

Tarifs hors communauté : 70% supplémentaire par rapport au tarif de la semaine ou du séjour.

Une adhésion annuelle obligatoire au tarif de 5€ par enfant pour toute inscription à la Maison des jeunes.

Une réunion de présentation du programme détaillé de l'été est prévue :

le vendredi 10 juin 2016 à 20h au Parc Hippiques pour les **enfants de 3 à 11ans**

le vendredi 24 juin 2016 à 18h à la maison des jeunes pour les séjours **Ados**

Il reste encore des places !

Pour toutes informations, merci de contacter la Maison des Jeunes pour les Ados ou la Communauté de Communes pour les 3/11 ans.

Une priorité sera donnée aux enfants résidant sur le territoire de la communauté.

Les familles recevront la confirmation des inscriptions par la suite ainsi que la facture des activités courant Juin pour les ados et courant Août pour les 3-11 ans.

Seules les familles à jour, dans les paiements dus à la Communauté de Communes seront acceptées.

Les séjours pourront être annulé dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscrits.

PLUI

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est engagé sur le territoire communautaire depuis décembre 2015 par la communauté de communes des Collines du Perche (CCCP).

C'est quoi un PLUI ?

PLAN : pour planifier, prévoir, organiser l'évolution du territoire sur plus d'une décennie,

LOCAL : pas de « Plan venu d'en haut » mais bien une réflexion à l'échelle locale, cela concerne le quotidien des habitants, tous les acteurs locaux sont associés,

URBANISME : il n'est pas question que d'Urbain au sens de « gestion de la ville », mais aussi d'aménagement du territoire, d'organisation des espaces, de règles de construction, de droit des sols...

INTERCOMMUNAL : il s'agit d'avoir une vision partagée à l'échelle intercommunale et donc d'échanger, de contribuer, de construire et de décider à 16 communes.

Ce document écrit et cartographié est à la fois un projet de territoire et un outil d'organisation du cadre de vie. La

procédure d'élaboration s'étalera de 2016 à 2019 avec une large concertation de la population.

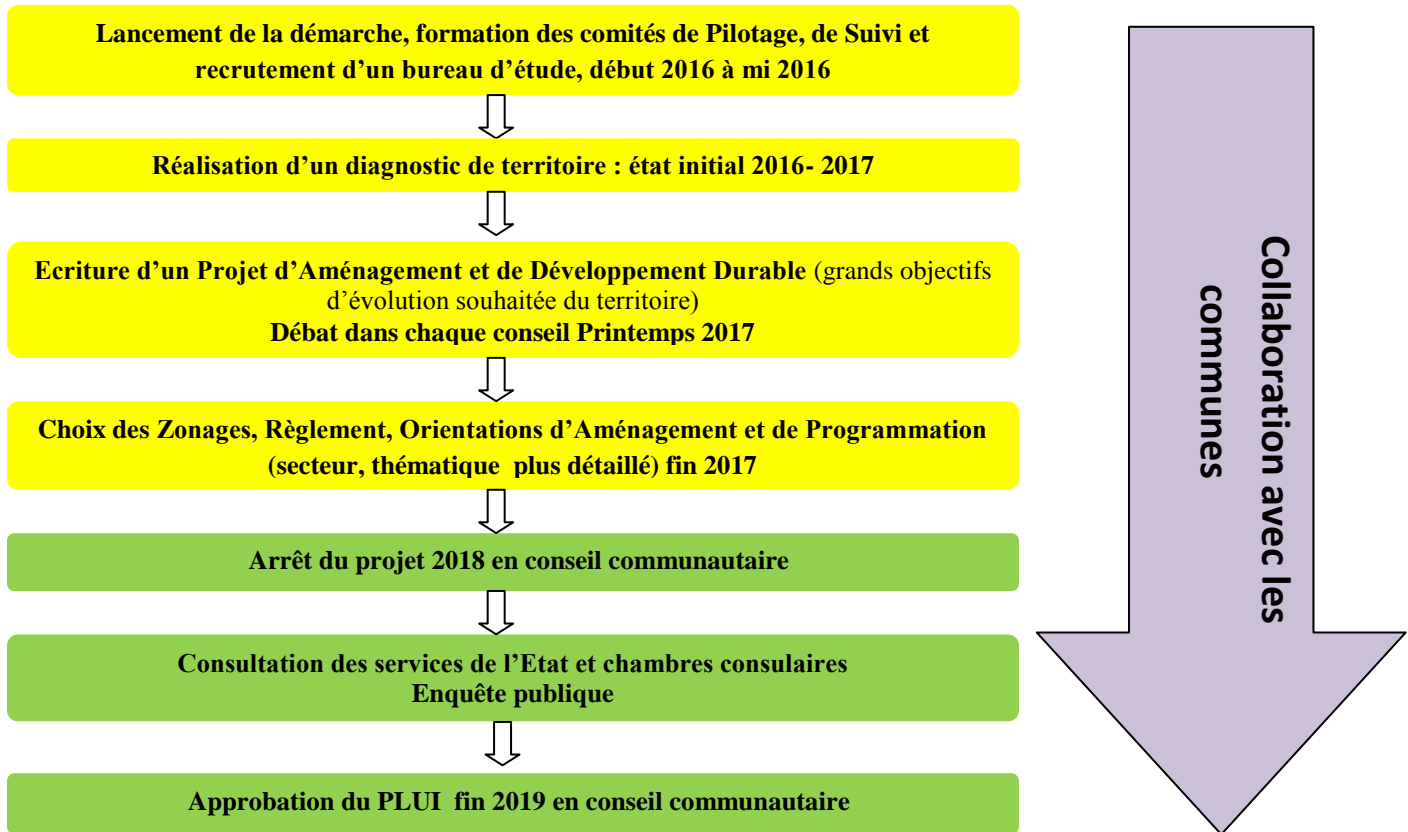
Tous les moyens sont mis en oeuvre pour informer, écouter et dialoguer, (réunions d'information dans les communes, bulletins d'information, sites internet des communes, registre disponible en mairie, enquête publique). Dès maintenant, une adresse courriel est dédiée pour recueillir vos remarques et vos questions plui@cc-collinesperche.fr. Vos élus communautaires et communaux sont également à votre écoute.

Chaque commune choisira sa façon d'organiser un premier temps d'échange, visite de village, stand lors d'un événement local, randonnée... Le monde associatif est largement sollicité pour contribuer et favoriser, à sa façon, aux échanges.

Un premier rendez-vous d'information ludique, vous est proposé lors de la fête du Printemps des familles du 28 mai aux Prés barrés à Mondoubleau.

Où en est-on ?

LES DIFFERENTES PHASES DU PLUI



Prochainement



Nous vous invitons à nous rejoindre le 28 Mai à proximité de la piscine, pour passer une journée en famille.

Contacts

Accueil de Loisirs
06.07.47.53.40
alsh@cc-collinesperche.fr

Maison des Jeunes
02.54.89.73.85
enfance.jeunesse@cc-collinesperche.fr

Communauté de Communes des Collines du Perche
36, rue Gheerbrant, 41170 Mondoubleau
02.54.89.71.14
dgs@cc-collinesperche.fr